

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTGOMBAULT
DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mil vingt trois, le onze décembre à vingt heures

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CONFOLANT Philippe, Maire,

Date de la convocation : 04/12/2023

Présents : Philippe GALLO. Philippe CONFOLANT. Daniel BILLARD. Serge BILLARD.

Marie BOSSU. Sébastien MAUROUSSET. Anthony BOURBON .Louis de FARALS

Absents avec pouvoirs : Antoine SCHERRER (pouvoir à Philippe CONFOLANT)

Absents excusés : Didier de CACQUERAY

Secrétaire de séance : Mairie BOSSU

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès verbal du 20 novembre 2023 et délibérations afférentes
- 2) Zone énergies renouvelables
- 3) Far 2024 (enfouissement réseaux des Cloîtres et columbarium)
- 4) Tracteur tondeuse – Subvention Fonds investissement CDC
- 5) Primes pouvoir d'achat
- 6) Travaux appartement au-dessus de l'Épicerie
- 7) SYMCTOM
- 8) Questions diverses

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour une demande de stage en Mairie.

D) Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 est accepté à l'unanimité ainsi que les délibérations afférentes (Délibération N°2023-052)

II) Zones énergies renouvelables

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal du 20 novembre, les Communes doivent définir des Zones pour l'accélération de la production des énergies renouvelables.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a organisé une concertation publique selon les modalités suivantes : Courrier à chaque habitant pour une concertation du 27 novembre au 8 décembre 2023.

- Cette concertation a donné les résultats suivants :

1) PHOTOVOLTAÏQUE

SYNDICAT DES EAUX DE FONTGOMBAULT

A ce stade, le SERF est accompagné du bureau d'étude Enolya depuis 1 an pour la réalisation d'un projet photovoltaïque au sol au niveau de la station de production au 5 route de Lureuil. Ce projet n'en est qu'à sa phase de construction et ne devrait pas voir le jour avant 2025-2026.

Ce projet consiste en l'implantation d'un parc solaire au sol sur la parcelle A 0899 (11 746 M2) Cette parcelle a été choisie pour sa proximité avec la station de production. Elle est la propriété de l'abbaye de Fontgombault, aucune parcelle du Syndicat ne permettait l'implantation de ce type de projet.

Pour le moment :

-Le Syndicat dispose d'un accord de principe de l'abbaye pour la réalisation du projet.

-La superficie du projet n'est pas encore actée, elle pourrait représenter la moitié de la parcelle (6000m2) -Ce projet permettrait d'auto-consommer une partie importante de la consommation d'énergie de l'ensemble des installations du Syndicat (forages, stations de traitement, surpressions, etc.

-Au 29/11/2023, le projet en est à l'étape de dimensionnement. De plus, des démarches auprès des différents services de l'État et aussi de la CDC BVC sont en cours pour voir si le projet est légalement réalisable et conforme au PLUi.

ABBAYE NOTRE DAME

En cours d'étude, c'est un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle où se trouve la STEP (parcelle A 941 de 61 482m2).

Puissance : 120 kWc. Surface des panneaux : 540 m² - surface occupée au sol : environ 900 à 950 m². (Prévu dernier trimestre 2024). Une déclaration de travaux sera déposée.

GAEC DE VILLEBERNIER

Générateur photovoltaïque bi-axes sur mât. Emprise au sol de 6,25 m2. Puissance électrique de 22 kWc (parcelle ZD 156)

Le Conseil Municipal décide, au regard de ces éléments de retenir, les zones d'accélération suivantes pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies :

1) PHOTOVOLTAÏQUE

- Parcelle A 899 (6000 m2)
- Parcelle A 941 (61 482 m2)
- Parcelle ZD 156 (7912 m2)
- Ainsi que sur l'ensemble de la Commune

2) MÉTHANISATION

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune

3) HYDROÉLECTRICITÉ

- Ce projet déjà réalisé (2020), est la rénovation complète de l'outil de production hydroélectrique sur le barrage de l'Abbaye. Puissance : 173 kW (parcelle B 1164 sur le domaine public fluvial)

4) GÉOTHERMIE

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune

5) AGRI PHOTOVOLTAÏQUE

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune (selon avis Chambre d'agriculture)

6) ÉOLIEN

Il convient d'exclure l'éolien des zones d'implantation des énergies renouvelables (considérant l'avis défavorable du Parc Naturel Régional de la Brenne).

D'autre part, pour l'ensemble de ces zones, des avis seront sollicités auprès des autorités compétentes :

- Communauté de Communes Brenne Val de Creuse
- Parc Naturel Régional de la Brenne
- Syndicat départemental d'électrification de l'Indre (service instructeur ADS)
- Chambre d'Agriculture
- Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre (UDAP – ABF)

Après avoir délibéré le conseil municipal demande le classement des zones précitées nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

III) Subvention Conseil Départemental

- Le Maire rappelle sa délibération N° 2023-046 du dernier Conseil Municipal du 20 novembre dernier.

Afin de ne pas dépasser les 80 % de subventions, il convient de revoir le montant de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FAR 2024, qui est modifié comme suit : 14 600 € au lieu de 16 600 € (délibération N° 2023-054)

- La 2^{ème} partie de la somme, soit 2 000 € sera allouée à l'installation d'un columbarium au cimetière communal (Délibération N°2023-058)

IV) Tracteur-Tondeuse

Il est proposé au Conseil Municipal un devis pour un tracteur tondeuse homologué d'un montant de 11 415 € HT des Ets LPB du Blanc.

Afin de pouvoir réaliser cet investissement, une subvention est demandée à la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse dans le cadre de leurs fonds d'investissement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (Délibération N° 2023-055).

V) Prime exceptionnelle aux Employés

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, vu la loi N°2022-1158 et le décret N° 2023-1106, une prime sera allouée aux employés de la Mairie en avril 2024 selon la limite du plafond du barème imposé (Délibération N° 2023-056)

VI) Appartement au-dessus de l'Épicerie

De nombreux travaux sont à prévoir avant sa location. Un devis est en cours de concertation.

VII) Stage en Mairie

Suite à une demande de stage dans le cadre de la Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), une demande est acceptée pour une durée de 20 heures en janvier 2024, sans rémunération (Délibération N°2023-057).

VIII) Travaux de voirie

Des travaux vont être effectués par l'Entreprise BTS afin de résoudre le problème de tabouret d'assainissement (clapet anti-retour) de l'ordre de 1 200 €.

Afin d'éviter des dysfonctionnements sur le réseau assainissement, Le Conseil Municipal rappelle que les habitants concernés par l'assainissement doivent vérifier si leur branchement à l'eau pluviale n'est pas relié à l'assainissement.

IX) SYMCTOM

Des bacs pour les sacs jaunes et noirs ont été distribués à certains habitants.

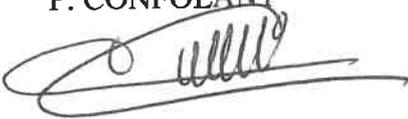
Dans un second temps, Les sacs prépayés seront distribués aux personnes non concernées par les bacs (document joint aux Habitants)

Vous pouvez nous faire part de vos demandes ou remarques en Mairie qui transmettra au SYMCTOM.

X) Questions diverses

- Le site internet de la Commune a été mis à jour.
- Les cadeaux offerts aux personnes de plus de 75 ans sont en cours de distribution.
- Une carte d'invitation aux vœux du Conseil Municipal sera distribuée aux habitants.

Le Maire,
P. CONFOLANT



Le Secrétaire de séance,
M. BOSSU

